

# La responsable des urgences de l'Hôtel-Dieu démissionne

Caroline Rey-Salmon ne prononce pas le mot d'irresponsabilité. « Mais c'est quelque chose comme ça... » dit-elle. La responsable des urgences médico-judiciaires de l'Hôtel-Dieu (IV<sup>e</sup>) parle avec prudence. C'est pourtant une décision lourde de sens que vient de prendre ce médecin légiste. En désaccord avec la politique médicale de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), elle a démissionné de son poste.

En cause : le projet de l'AP-HP de supprimer, d'ici à quelques semaines, « l'astreinte de sécurité » par laquelle les chirurgiens peuvent être appelés, la nuit, à revenir à l'Hôtel-Dieu pour opérer un patient en état critique. Aux urgences de l'Hôtel-Dieu, où passent 300 personnes par jour en moyenne, ce système d'astreinte a fonctionné à 167 reprises, en 2011.

Désormais, tous les patients des urgences de l'Hôtel-Dieu devront être transportés vers l'hôpital Cochin (XI<sup>e</sup> V<sup>e</sup>), distant de 3 km, en cas d'intervention chirurgicale. Cette décision passe très mal chez une partie des praticiens. « L'astreinte est un filet de sécurité : quand un malade ne peut pas être transporté, le chirurgien vient à lui. La supprimer, c'est prendre le risque, quelques fois par an, d'aggraver le cas de certains patients, voire de les perdre », s'emporte le docteur Gérard Kierziek, responsable du Smur de l'Hôtel-Dieu, très mobilisé contre le projet.

Un point de vue appuyé par le rapport publié en décembre par un groupe



PARIS (1<sup>er</sup>), HÔPITAL DE L'HÔTEL-DIEU. L'Assistance publique veut supprimer l'astreinte de rappel nocturne des chirurgiens. (LP/ALAIN AUBOURG)

d'experts missionné par l'AP-HP et présidé par le professeur Dominique Pateron. Selon ce document, « l'astreinte chirurgicale doit être maintenue et ce, jusqu'à ce que le protocole de transfert des malades mis en place ait démontré qu'elle n'est plus utile ». Mais il y a quelques jours, coup de

théâtre : un autre rapport médical de l'agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS), a conclu l'inverse, au motif que « le délai d'intervention des chirurgiens d'astreinte n'est pas nécessairement plus court, compte tenu de leur domicile, que le délai de transport du patient vers l'hôpital Cochin ».

*Je ne peux accepter que l'on prenne des risques, ne serait-ce que pour un seul patient*

CAROLINE REY-SALMON, RESPONSABLE DÉMISSIONNAIRE DES URGENCES DE L'HÔTEL-DIEU

L'argument ne convainc pas Caroline Rey-Salmon, au chevet des patients gardés à vue des urgences médico-judiciaires. « Ces patients-là ne peuvent pas être transportés facilement, d'autant que leur transfert nécessite, en plus d'une ambulance, la mobilisation d'une escorte policière, pas toujours disponible rapidement », note-t-elle. « La police s'adaptera ! » répond François Crémieux. Caroline Rey-Salmon, elle, préfère jeter l'éponge. « Je ne peux accepter que l'on prenne des risques, dit-elle, ne serait-ce que pour un seul patient. »

CHRISTEL BRIGAUDEAU

Le Parisien 25/02/2012

ouverture illégale le dimanche devant encore patienter quelques jours pour connaître la décision de la justice. Le Clic-P (le Comité de liaison du commerce de Paris regroupant 6 syndicats), qui les avait assignés, a en effet attaqué en justice une vingtaine d'autres enseignes pour les mêmes raisons. Elles ont comparu dans le semaine, au cours de 2 audiences successives. La présidente du tribunal de grande instance, qui a examiné ces affaires, a préféré renvoyer l'annonce du jugement au 2 février pour l'ensemble des commerces assignés. Les responsables de ces superettes qui ne respectaient pas l'heure de fermeture légale (fixée à 13 heures le dimanche) affirment, pour la plupart, avoir régulé la situation depuis leur assignation.

## LOISIRS

### Des vélos pour enfants dans les parcs

Le *vélib'* pour enfants n'est pas d'actualité mais la Ville de Paris envisage sérieusement de proposer à partir de cet été un service de location de vélos pour enfants dans les parcs. La consultation lancée auprès des familles vendredi sur le site municipal [paris.fr](http://paris.fr) a déjà recueilli des dizaines de contributions. « Il s'agit d'offrir un service de location de vélo de courte durée le mercredi, le week-end, les jours fériés et les congés scolaires », précise-t-on à la mairie. En outre, ces vélos ou tricycles pour enfants ne pourront être loués que dans « des espaces sécurisés », comme les Buttes-Chaumont, Montsouris, les bois de Boulogne et de Vincennes, le long des berges de la Seine, du canal de l'Ourcq ou dans les quartiers Paris respire. Le service serait confié à des associations et des entreprises de location. Consultation sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [blog.velib.paris.fr](mailto:blog.velib.paris.fr).